

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/04/2014

Etaient Présents :

Francis FUSTIN, Patricia DENIZE, Vincent WANTIER, Jérôme BEHAGUE, Catherine CACHEUX, Laurent LEFEBVRE, Marie-Laure MARMOUZET, Pascaline PIVAN, Laurent VANDEVILLE, Maria VISTOT,

Etaient Absents, excusés, représentés : ;

Annick AVRIL (procuration à Catherine CACHEUX)

Nadine MERCIER (procuration à Patricia DENIZE)

Dominique BAILLIEZ (procuration à Marie Laure MARMOUZET)

Denis LAMY (procuration à Laurent VANDEVILLE)

Xavier POUILLE (procuration à Pascaline PIVAN)

Monsieur HOROSZKO Serge a été désigné Secrétaire de séance

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal.

I) Le compte-rendu du Conseil municipal du 3 avril 2014 est approuvé à la majorité absolue

II) **Budget primitif 2014 de la commune:**

M. le Maire expose que le budget primitif s'équilibre conformément au tableau ci-dessous :

Section	Dépenses 2014	Recettes 2014
De fonctionnement	759 868,10 €	519 981,00 €
Excédent de fonctionnement reporté		239 887,10 €
<b>Sous total</b>	<b>759 868,10 €</b>	<b>759 868,10 €</b>
D'investissement	123 204,77 €	33 000,00 €
Solde d'exécution Section d'investissements 2013 reporté		152 666,22 €
Restes à réaliser de l'exercice 2013	62 461,45 €	
<b>Sous total</b>	<b>185 666,22 €</b>	<b>185 666,22 €</b>
<b>total</b>	<b>945 534,32 €</b>	<b>945 534,32 €</b>

- Certaines dépenses ont un caractère obligatoire, d'autres sont dites imprévues et décidées par le Conseil Municipal tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement sans pour autant excéder 7,5% des dépenses réelles prévisionnelles de la section.
- les Charges de fonctionnement à Caractère Général ont été budgétées pour 334 049,10 € sur 2014 contre une somme de 286 899,52 € sur 2013 (charges imprévues incluses).
- Les charges de personnel, charges sociales comprises, ont été de 300 251,37 € en 2013. Elles sont budgétées pour la somme de 313 950 € (301 500 € au budget primitif 2013) avec une prévision d'augmentation des salaires des personnels titulaires et non titulaires de 3,50% mais des charges sociales en progression de 6%.
- Les Autres Charges de Gestion comprenant principalement les indemnités du maire et des 2 adjoints sont en baisse de 17,53% (40 000 € contre 48 500 € en 2013), la contribution aux organismes de regroupement dont le S.I.R.A. pour 75% environ du budget global de 30 000 € et les subventions de fonctionnement aux associations pour un montant de 8 383 € (subventions 2013 reconduites).
- M. le Maire fait part au conseil des négociations menées avec les fournisseurs de prestations de services depuis le 2 avril et des économies récurrentes de charges obtenues ( prochainement un point complet sera fait).
- Les recettes de fonctionnement inscrites sont de 519 981,00 € hors l'excédent de fonctionnement reporté de 239 887,10 €. Elles étaient budgétées à hauteur de 531 828 € en 2013 et réalisées pour 484 237,41 €. Certaines recettes n'ont pas été portées au budget car leur montant n'était pas connu lors de son élaboration.
- 2 sources de recettes pour la commune : les recettes directes que nous voterons ci-dessous, et les concours financiers de l'état regroupés au sein d'une « enveloppe normée » soumise au gel depuis 2011. En 2014, cette dite enveloppe subit « un coup de rabot » avec une diminution de 3,1% globalement. Elle sera du même ordre en 2015.

- Comme annoncée, donc, notre Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat d'un montant de 155 166 € en 2013, s'élève en 2014 à 149 028 € en baisse de 4 %. Il en sera de même sur les années suivantes. Les recettes directes de la commune restent stables à 305 536 € pour celles connues à ce jour.

En 2014 le budget investissements est de 123 204,77€. M le Maire rappelle les grandes orientations budgétaires étudiées lors de la préparation du budget avec l'ensemble des conseillers le 16 avril 2014.

- Aménagement & agrandissement du cimetière municipal rendu indispensable en regard du nombre de concessions restant disponible,
  - aménagements complémentaires au city stade ; aire de détente, skate parc, aire de jeux protégé pour enfants en bas âge,
  - panneau d'informations communales, téléphonie et informatisation des bureaux de la mairie,
  - travaux de consolidation réelle du préau de l'école Mireille du Nord et de la toiture de celle-ci.
- il conviendra de déduire bien entendu de ces budgets prévisionnels, les aides et subventions à demander.
- hors solde d'exécution 2013 reporté, les recettes d'investissements comprennent également les récupérations de TVA attendues pour 3 000 € en 2014 (plus de 63 000 € en 2013), les « T.L.E. » pour 10 000 € à minima, les GFP de rattachement (C.A.D.) budgétés pour 20 000 €.

M le Maire propose de passer au vote du budget primitif

Pour 9 voix : Francis Fustin, Patricia Denize, Vincent Wantier, Laurent Vandeville, Catherine Cacheux, Pascaline Pivan, Laurent Lefebvre, Jérôme Behague, Maria Vistot

Pour par procuration : 3 : Annick Avril, Nadine Mercier, Xavier Pouille

Abstention : 1 : Marie Laure Marmouzet

Abstention par procuration : 2 : Dominique Bailliez, Denis Lamy,

Le Budget primitif est adopté à la majorité absolue

Mme Marie Laure Marmouzet demande la parole. M le Maire la lui accorde :

- Ayant refusés de voter les indemnités du Maire et des 2 Adjointes, votées à la majorité absolue lors du conseil du 3 avril 2014, et après concertation avec les 2 autres « membres de l'opposition » pour reprendre ses paroles, Mme Marmouzet justifie ainsi leurs abstentions au vote du budget primitif.
- Quid pour Mme Marmouzet des délégations du maire et plus précisément des 2 conseillers délégués évoquées dans la profession de foi de la liste du Maire ?  
M le Maire précise que le titre exact est conseillers municipaux chargés de mission. Qu'en application de l'article L 2122 18 ces délégations seront exercées pour des missions dédiées à un sujet à étudier et qu'à ce titre ils percevront une indemnité le temps de leur mission, indemnité qui sera imputée sur l'enveloppe décidée au CM du 3 avril 2014, donc en diminution des indemnités du maire et des adjoints.
- Concernant l'implantation d'équipements supplémentaires jouxtant le city-stade et le fait que le CCAS ne soit pas encore constitué, Mme Marmouzet s'interroge sur la légalité et la faisabilité de tels projets, et demande si l'un deux siègera au futur CCAS ?  
M le Maire rappelle que le conseil municipal dispose légalement comme le stipulent les articles L123-6 et 125-7 d'un délai de 2 mois après le renouvellement du CM pour désigner les 5 membres désignés et les 5 autres désignés, de cette commission à bulletin secret, sans panachage ni vote préférentiel.
- Mme Marmouzet s'étonne que les conseillers municipaux n'aient pas eu copie des demandes de subventions des différentes associations et communication des éléments financiers qui les accompagnaient ? Elle aurait souhaité faire l'analyse de chaque dossier des associations préalablement au vote !  
M le Maire rappelle qu'il a bien examiné ces documents et que devant voter impérativement le budget primitif avant la date buttoir du 30 avril 2014, il avait proposé au CM de reconduire à l'identique les

montants décidés par le précédent conseil dont elle faisait partie. Une réflexion sera menée en cours d'année pour ajuster leurs montants futurs en fonction de critères comme l'on procède dans d'autres communes (nombre de licenciés ou/et d'adhérents, de manifestations sur le territoire de la commune intéressant les villageois ...etc).

M le Maire a ensuite énuméré pour parfaire l'information des conseillers les montants et principaux chiffres comptables que les associations lui ont communiqués.

Intervention de M Vincent Wantier, qui trouve la demande de Mme Marmouzet « pour le moins curieuse et inhabituelle », car c'est la 1<sup>ère</sup> fois qu'elle est formulée. Mme Marmouzet lui répond qu'elle s'informait préalablement aux votes ces informations en mairie.

- Mme Marmouzet s'étonne du montant budgété pour les versements 2014 au SIRA et s'interroge sur l'utilité de leurs missions pour notre commune ?

M le Maire rappelle que les plus à mêmes de répondre honnêtement à ces questions seraient les conseillers et adjoints ré élus et présents dans cette mandature, lui-même commençant un 1<sup>er</sup> mandat, et que cet article est identique à celui du précédent budget primitif qui avait été voté à l'unanimité des voix depuis 3 mandatures.

Mme Cacheux déléguée suppléante au SIRA demande la parole qui lui est accordée. « Revenant ce jour d'une réunion de bureau au SIRA, elle confirme qu'elle sera en mesure très prochainement de compléter l'information des conseillers municipaux et de l'opposition » sur ces interrogations.

### III) vote des taux des taxes d'habitation, foncière bâti et foncière non bâti.

Le maire rappelle que le Ministère du budget nous a transmis l'état N°1259 de notification des bases d'imposition des taxes directes locales pour 2014. La loi de finance pour cette même année a fixé le coefficient de revalorisation des valeurs locatives pour l'année à hauteur de 0,9% des bases.

	Base d'imposition 2013	Taux d'imposition communaux 2013	Rappel Recettes 2013	Base d'imposition prévisionnelle 2014	Recettes Prévisionnelle 2014	Ecart recettes 2014/2013
Taxe d'habitation	885 600 €	11,73 %	103 881 €	918 300 €	107 717 €	3 836 €
Taxe foncière (bâti)	524 900 €	17,29 %	90 755 €	534 000 €	92 329 €	1 574 €
Taxe foncière (non bâti)	31 200 €	61,14 %	19 076 €	31 200 €	19 122 €	46 €
Total	1 441 700 €		<b>213 712 € 14,83%</b>	1 478 500 €	<b>219 122 € 14,82%</b>	5 456 €

Le Maire rappelle que ces recettes prévisionnelles sont établies sur les mêmes taux d'imposition communaux de 2013. Il mentionne également que le montant des allocations compensatrices versées par l'état est de 14 263 € pour 2014 contre la somme de 14 733 € en 2013 soit une diminution de 3,20%. Le versement GIR Garantie Individuelle de Ressources est de 37 518 €, identique à celui de 2013.

Le maire indique pour information qu'un point d'augmentation des taux communaux rapporterait la somme supplémentaire de 14 800€ au budget de la commune.

Une copie du tableau de comparaison de l'état 1259 avec le taux moyen national et départemental a été remis aux conseillers municipaux :

	Taux de référence 2013 * <b>Goeulzin</b>	Taux moyen national 2013	Taux moyen départemental 2013
Taxe d'habitation	<b>11,73 %</b>	23,88 %	37,68 %
Taxe foncière bâti	<b>17,29 %</b>	20,11 %	25,62 %
Taxe foncière non bâti	<b>61,14 %</b>	48,94 %	54,64 %

\* Identique en 2014

M le Maire compte tenu

- des efforts commencés et qui vont se poursuivre, pour rationaliser et donc maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- des difficultés conjoncturelles et d'un environnement économiques incertain,

propose au Conseil municipal de maintenir en 2014 les taux votés en 2013.

M le Maire propose de passer au vote des taux 2014 des 3 taxes ( T.H., T.F. B., T.F.n.B.)

Pour **9** voix : Francis Fustin, Patricia Denize, Vincent Wantier, Laurent Vandeville, Catherine Cacheux, Pascaline Pivan, Laurent Lefebvre, Jérôme Behague, Maria Vistot

Pour par procuration : **3** voix : Annick Avril, Nadine Mercier, Xavier Pouille

Abstention : **1** voix : Marie Laure Marmouzet

Abstention par procuration : **2** voix : Dominique Bailliez, Denis Lamy,

Pour 2014, les taux des taxes locales sont adoptés à la majorité absolue soit :

Taxe d'Habitation	: 11,73 %
Foncier Bâti	: 17,29 %
Foncier non Bâti	: 61,14 %

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, M le Maire prononce à 21h30 la levée de séance du conseil municipal et remercie de leur présence les conseillers présent et les nombreux Goeulzinois présents dans la salle du conseil..

#### **IV) Questions diverses**